



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Promouvoir la connaissance scientifique des régions d'outre-mer

Notre mission, telle que formulée ci-dessus, exige de nous d'être proactifs dans bien des domaines : un des défis actuels de notre société est d'intégrer au mieux l'environnement dans l'activité quotidienne et cela pour préserver le futur.


En réponse à ce défi, je m'engage aujourd'hui à l'amélioration continue de nos performances environnementales. Pour ce faire, l'ARSOM entend jouer un rôle moteur et satisfaire à sa fonction d'exemple en rejoignant le Système de Management Environnemental (SME) de l'administration de la Politique scientifique fédérale, conforme aux exigences du règlement européen EMAS (Eco-Management and Audit Scheme).

Reconnaissance externe de nos efforts pour l'optimisation de nos consommations des ressources, pour la prévention et la maîtrise de nos pollutions, l'enregistrement EMAS concerne l'ARSOM et l'administration de la Politique scientifique fédérale, toutes deux situées au 231 de l'avenue Louise.

Au travers de ce SME, l'ARSOM vise :

- la **conformité totale à la réglementation environnementale** applicable ;
- la **maîtrise et la réduction des impacts identifiés** de nos activités quotidiennes :
 - consommations d'énergie, tant électrique que de chauffage ;
 - consommations de papier ;
 - consommations d'eau ;
 - déplacements ;
 - émissions de déchets;
 - achats durables;
- la **mise à profit de notre influence**, dans le cadre de notre mission, pour le développement:
 - de connaissances scientifiques ayant un potentiel positif sur l'environnement dans les régions d'outre-mer;
 - de la sensibilisation à l'environnement des acteurs avec lesquels l'ARSOM interagit.

Pour la mise en œuvre et le maintien de ce SME, je compte sur chacun d'entre vous.


Philippe Goyens
Secrétaire perpétuel

Date: 27/05/2013